Bonjour à tous,

Le 6 janvier 2022, s’est tenu une réunion en présence des services de la DDT, de l’OFB et le porteur du projet hydroélectrique du Gatineau (La Roche-Posay).

Le procès-verbal de cette réunion a été diffusé à l’ensemble des participants. N’ayant fait l’objet d’aucune remarque de la part des participants, celui-ci a été considéré comme validé en date du 28/1/2022.

Le procès-verbal faisait état d’un retour du services de la DDT sur le complément de dossier envoyé avec un avis officiel sur les éléments du projet actés jusque-là. Un second avis serait dressé sur les éléments demeurant à fixer. Jusque-là aucun avis n’a été transmis au porteur de projet.

Depuis lors, une seconde réunion (14/1/2022) s’est tenue entre C. Berthier (OFB) et L. Dewandre (Bureau d’étude assistant) (moi même). Cette réunion a permis de faire avancer le projet sur d’autres éléments. Bien que ces éléments soient repris par M. Berthier et moi même dans les mails dont nous sommes tous en copie, je vous propose un petit récapitulatif.

- La problématique de fonctionnement de la passe en rive droite sera réglée par un ajustement des pelles des fentes existantes. Cet ajustement aura pour conséquence de limiter le débit de la passe. Un objectifs de 800 à 850 l/s sera à atteindre. Une proposition de design sera introduite auprès des services instructeurs.

- Cette différence de débit sera reportée sur la rive gauche et affectée à un ouvrage de dévalaison.

- Les 400 l/s (dont il était question lors de la réunion du 6/1/2022) de débit de dévalaison seront dès lors conservés sur la rive droite. La dévalaison en rive gauche étant renforcée par le débit retiré de la passe à poissons existante en rive droite.

Si l’on reporte cette avancée sur les points demeurant incertains à l’issue de la réunion du 6/1/2022 repris ci-dessous :

*"1) L’attribution des 400 l/s de débit de dévalaison entre la rive droit et la rive gauche doit faire l’objet d’un examen par les services de l’OFB. Un positionnement de leur part est attendu.*

*2) Les modifications de la passe à poissons en rive droite sont incertaines. Une faisabilité économique n’est pas tranchée du fait des inconnues structurelles de la passe à poissons."*

Il convient d’intégrer le moyen d’ajustement de la passe à poissons présente en rive droite et la restitution de la différence de débit résultante dans l’avis à émettre par les services de la DDT. L’attribution des 400 l/s de débit réservé entre la rive gauche et la rive droite est portée sur la rive droite (échancrure de débit d’attrait).

Les points demeurant à préciser feront l’objet d’un complément de dossier qui vous sera transmis prochainement.

Ces points sont repris dans le procès verbal de la réunion du 6/1/2022.

Je vous prie dès lors de nous faire parvenir l’avis de la DDT sur les points fixés de manière à limiter le retard pris sur le rétro planning élaboré ensemble lors de la réunion du 6/1/2022.

Cordialement, Laurent Dewandre.

Le 28 janv. 2022 à 08:58, BERTHIER Caroline <[caroline.berthier@ofb.gouv.fr](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)> a écrit :

Bonjour M. Dewandre,

Pour être sûre qu’il n’y ait pas d’incompréhension, il ne s’agit pas de faire passer la goulotte de dévalaison dans la passe à poisson comme présenté dans l’APS, ce qui aurait pour conséquence de perturber les écoulements à l’intérieur de celle-ci, mais bien de séparer les dispositifs par un mur bajoyer.

Cordialement,

**Caroline BERTHIER**

Chargée de mission « poissons migrateurs, continuité écologique et planification »

Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Office français de la biodiversité

112, faubourg de la cueille mirebalaise, 86190 POITIERS

Tél : 06 77 07 69 99

Mél :[**caroline.berthier@ofb.gouv.fr**](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)

<image001.png>

**De :** [ldewandre@mtbe.be](mailto:ldewandre@mtbe.be) <[ldewandre@mtbe.be](mailto:ldewandre@mtbe.be)>   
**Envoyé :** vendredi 28 janvier 2022 08:49  
**À :** BERTHIER Caroline <[caroline.berthier@ofb.gouv.fr](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)>  
**Cc :** BLANCHON Mathilde - DDT 86/SEB/MAB <[mathilde.blanchon@vienne.gouv.fr](mailto:mathilde.blanchon@vienne.gouv.fr)>; PINTURAUD Vincent <[vincent.pinturaud@vienne.gouv.fr](mailto:vincent.pinturaud@vienne.gouv.fr)>; CHANSEAU Mathieu <[matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr](mailto:matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr)>; sebastien bensch <[lafoye@outlook.fr](mailto:lafoye@outlook.fr)>  
**Objet :** Re: Planification réunion Examen dossier "Gâtineau"

Bonjour Mme Berthier,

Merci pour ce retour.

Nous allons intégrer les ouvrages tels que demandés dans l’avant-projet et en vérifier sa faisabilité selon cet état là.

Nous vous ferons un retour sur la poursuite ou non du projet en l’état demandé.

En outre, le procès verbal de la réunion du 6 janvier 2022 n’ayant pas fais l’objet de remarques, je considère que celui-ci est validé en l’état par l’ensemble des participants à la réunion.

Cordialement, Laurent Dewandre.

Le 27 janv. 2022 à 18:13, BERTHIER Caroline <[caroline.berthier@ofb.gouv.fr](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)> a écrit :

Bonjour,

A la montaison, je vous confirme la possibilité de diminuer le débit d’alimentation de la passe en rive droite pour optimiser sa fonctionnalité (ceci afin de tenir compte des contraintes financières du pétitionnaire).

A la dévalaison, après échange en interne OFB sur les solutions techniques envisageables, il s’avère que :

* L’exutoire coté chenal, alloué aux vis d’Archimède, serait adapté à la condition d’y intégrer un seuil de contrôle et de décaler le jet de dévalaison du mur bajoyer, comme discuté précédemment ;
* Un exutoire est à mettre en place coté berge, alloué à la VLH, en créant une goulotte d’environ 1 m de large dans l’emprise de la passe à poisson actuelle, en décalant celle-ci en berge. Ceci permet de ne pas toucher au mur bajoyer de soutien de la VLH et de construire un mur bajoyer de moindre emprise. Il faudrait pour cela clarifier les réelles contraintes en berge dans la mesure où l’on resterait globalement dans l’emprise des bâtiments actuels. Les autres solutions au droit de la VLH n’étant pas adaptées ;
* L’entrefer du plan de grille de la VLH est trop important et doit être porté à une valeur de 5 cm ceci afin de tenir compte des enjeux de dévalaison des saumons ravalés sur l’axe.

A disposition pour échanger.

Cordialement,

**Caroline BERTHIER**

Chargée de mission « poissons migrateurs, continuité écologique et planification »

Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Office français de la biodiversité

112, faubourg de la cueille mirebalaise, 86190 POITIERS

Tél : 06 77 07 69 99

Mél :[**caroline.berthier@ofb.gouv.fr**](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)

<image001.png>

**De :** [ldewandre@mtbe.be](mailto:ldewandre@mtbe.be) <[ldewandre@mtbe.be](mailto:ldewandre@mtbe.be)>   
**Envoyé :** mercredi 19 janvier 2022 09:52  
**À :** BERTHIER Caroline <[caroline.berthier@ofb.gouv.fr](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)>  
**Cc :** BLANCHON Mathilde - DDT 86/SEB/MAB <[mathilde.blanchon@vienne.gouv.fr](mailto:mathilde.blanchon@vienne.gouv.fr)>; PINTURAUD Vincent <[vincent.pinturaud@vienne.gouv.fr](mailto:vincent.pinturaud@vienne.gouv.fr)>  
**Objet :** Re: Planification réunion Examen dossier "Gâtineau"

Bonjour, à l’issue de notre discussion de ce vendredi 14/1/22, je vous propose un compte rendu pour aide mémoire.

Dévalaison :

Un moyen de dévalaison supplémentaire au droit de la turbine VLH serait à trouver  afin de compenser les risques de mortalité dus à la turbine.

Plusieurs solutions ont été envisagées :

1) passage entre la passe et la turbine VLH. Solution non retenue du fait de la nécessité d’un bajoyer supplémentaire sur tout le linéaire de la VLH (non mutualisation du voile de soutient de la turbine et de la passe).

2) passage d’une goulotte par dessus la passe. Solution non retenue du fait de l’encombrement et la perturbation des jets dans le bassin traversé.

3) Contournement de la VLH à partir du bassin 7 jusqu’au bout de la passe à poissons.

4) Echancrure dans le clapet de défeuillage de la VLH suivi d’une goulotte guidant le débit à proximité de l’entrée piscicole

Les solution 3 et 4 seraient optimisées par le retrait de la grille de protection de la turbine d’entrefer 150 mm prévue dans le cadre du projet.

Une validation sur la nécessité ou non de la grille de protection située en amont de la VLH doit être obtenue de la part du fabricant de la turbine pour cette solution.

La régulation des débits de dévalaison seraient à faire au moyen d’un seuil (battardeau/madrier en bois amovible) au sein de la goulotte.

Montaison

La modification idéale de la passe à poissons consiste à entreprendre des travaux afin d’ajouter un bassin et une chute.

Les éléments du projet ajoutés dans le cadre de la continuité écologique pourraient être cause de non faisabilité économique de celui-ci.

Dans ce contexte, il serait envisageable de limiter le débit de la passe existante (1.17 m^3/s) en rive droite pour atteindre des débits de l’ordre 800 à 850 l/s. Cette adaptation permettrait de régler les problématiques de puissance dissipée constatées sur l’ouvrage en l’état. Ce débit retiré serait ajouté sur les autres ouvrages de continuité écologique (dévalaison en rive gauche).

Le prochain échange pour valider les solutions retenues est programmé pour le milieu de la semaine prochaine, aux environs du 19/1/22.

Le 14 janv. 2022 à 11:50, BERTHIER Caroline <[caroline.berthier@ofb.gouv.fr](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)> a écrit :

J’ai aussi une réunion à 14h, désolé. Vers 16h30 ça irait pour vous ?

**Caroline BERTHIER**

Chargée de mission « poissons migrateurs, continuité écologique et planification »

Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Office français de la biodiversité

112, faubourg de la cueille mirebalaise, 86190 POITIERS

Tél : 06 77 07 69 99

Mél :[**caroline.berthier@ofb.gouv.fr**](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)

<image001.png>

**De :** [ldewandre@mtbe.be](mailto:ldewandre@mtbe.be) <[ldewandre@mtbe.be](mailto:ldewandre@mtbe.be)>   
**Envoyé :** vendredi 14 janvier 2022 09:05  
**À :** BERTHIER Caroline <[caroline.berthier@ofb.gouv.fr](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)>  
**Objet :** Re: Planification réunion Examen dossier "Gâtineau"

Est-ce que 14h irait pour vous ?

Le 14 janv. 2022 à 09:02, BERTHIER Caroline <[caroline.berthier@ofb.gouv.fr](mailto:caroline.berthier@ofb.gouv.fr)> a écrit :

Avec toutes mes excuses.

Laurent Dewandre

Chargé de projets

<image002.jpg>  
111 rue guillaume d'orange  
4100 Seraing  
Mobile : +32 (0)475 85 52 10  
Fixe : +32 (0)4 325 08 00  
Site web : [www.mtbe.be](http://www.mtbe.be/)

Laurent Dewandre

Chargé de projets

<image002.jpg>  
111 rue guillaume d'orange  
4100 Seraing  
Mobile : +32 (0)475 85 52 10  
Fixe : +32 (0)4 325 08 00  
Site web : [www.mtbe.be](http://www.mtbe.be/)

Laurent Dewandre

Chargé de projets

<image002.jpg>  
111 rue guillaume d'orange  
4100 Seraing  
Mobile : +32 (0)475 85 52 10  
Fixe : +32 (0)4 325 08 00  
Site web : [www.mtbe.be](http://www.mtbe.be/)

Laurent Dewandre

Chargé de projets

  
111 rue guillaume d'orange  
4100 Seraing  
Mobile : +32 (0)475 85 52 10  
Fixe : +32 (0)4 325 08 00  
Site web : [www.mtbe.be](http://www.mtbe.be)